

An aerial photograph of a white wind turbine standing in a vast, dense forest. The forest is composed of tall, thin evergreen trees. The lighting suggests it might be early morning or late afternoon, with some trees appearing in silhouette and others catching the light. The turbine is positioned in the lower-left quadrant of the frame. A white line graphic starts from the top left and curves around the turbine.

BORALEX

12
20
25

**Rapport en vertu
de la Loi sur la lutte
contre le travail forcé
et le travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement**

 **BEST 50** 2025
CANADA'S BEST CORPORATE CITIZENS

Frampton, Canada

À propos du présent rapport

Ce document est un rapport conjoint de Boralex inc. et de ses filiales canadiennes visées¹ (voir Annexe 1), réalisé en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Portée et entités visées

Il est à noter que les informations, les politiques et les descriptions qu'il contient sont applicables à l'ensemble de Boralex inc. et ses filiales visées (ci-après nommées « Boralex »).

¹ Toutes les filiales canadiennes de Boralex inc. sont visées, sans égard au test en deux étapes requis quant à l'applicabilité de la Loi.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

NOTRE STRUCTURE ET NOS ACTIVITÉS

Borex inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Borex exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable depuis 35 ans.

À ce titre, avec l'appui d'un effectif de 854 personnes, dont 466 au Canada, elle développe et construit des installations pour la production et le stockage d'énergie au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Elle est l'un des leaders sur le marché canadien dans le domaine de l'énergie renouvelable et le premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France. Une part importante de ses activités est exercée par ses filiales qui détiennent les actifs de ses projets.

Borex se spécialise dans quatre secteurs complémentaires de l'énergie renouvelable, soit l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le stockage d'énergie.

Au 31 décembre 2025, la puissance installée de ses actifs totalisait 3 783 MW, concentrée majoritairement dans l'énergie éolienne.

Borex s'est classée en tête du palmarès 2025 des entreprises les plus socialement responsables au Canada, établi par Corporate Knights.

Les questions et risques liés au respect des droits de la personne sont discutés aux plus hauts échelons de notre entreprise et font partie des éléments pris en compte lors de décisions stratégiques, comme la mise à jour de politiques internes, la sélection de fournisseurs stratégiques, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés, de nos sous-traitants et de nos fournisseurs. Pour en savoir davantage sur notre mission, notre expertise, notre gouvernance, notre histoire, la responsabilité sociétale d'entreprise et nos activités, nous vous invitons à consulter [notre site web](#), ainsi que le [rapport annuel](#) et le [rapport de RSE](#), disponibles à la section Articles et ressources de celui-ci.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de biens au sein de Borex se traduit essentiellement par l'achat des composantes requises pour construire et exploiter nos parcs éoliens et solaires, ainsi que nos centrales hydroélectriques et nos sites de stockage d'énergie.

Nos fournisseurs directs les plus importants de biens sont basés en Amérique du Nord et en Europe. Certains fournisseurs font l'objet d'une analyse de durabilité systématique en fonction du caractère stratégique des biens. C'est le cas pour les composantes majeures de nos sites, comme les panneaux solaires, pour lesquels nous avons exercé une vigilance particulière au cours des dernières années.

En général, les chaînes d'approvisionnement dans le secteur des énergies renouvelables sont complexes, en raison de leur envergure et du type de produits concernés. Conscients des défis que cela représente, nous améliorons continuellement nos pratiques et nos outils afin d'accroître la visibilité sur nos chaînes d'approvisionnement. Nous portons une attention particulière aux risques de travail forcé et de travail des enfants et déployons tous les efforts possibles pour les réduire au minimum en fonction des leviers dont nous disposons.

La gestion de nos approvisionnements stratégiques est formalisée dans les fonctions du vice-président principal, Stratégie corporative et performance d'affaires. En outre, un groupe de travail multidisciplinaire sur l'approvisionnement responsable s'assure du suivi de l'avancement de nos actions en la matière. Piloté par l'équipe RSE, il est formé de représentants des équipes d'approvisionnement des unités d'affaires de Borex et, lorsque nécessaire, il fait appel à des experts en fonction des besoins ponctuels. De plus, le conseil d'administration compte, dans son mandat, une responsabilité concernant l'approvisionnement responsable.



SITE WEB



RAPPORT ANNUEL



RAPPORT RSE

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

POLITIQUES ET OUTILS MIS EN PLACE

Au fil des années, nous avons mis en place des politiques et des processus de diligence raisonnable qui détaillent nos standards et nos attentes pour veiller à ce que nos chaînes d'approvisionnement soient à la fois responsables et éthiques.

Nous privilégions des pratiques de diligence adaptées aux risques liés à nos activités, à nos chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à nos relations d'affaires, afin de maintenir une conduite responsable. Cela se traduit notamment par une surveillance des risques proportionnelle aux biens achetés, notamment au moyen d'exigences supplémentaires – comme celles contenues dans notre Charte d'approvisionnement responsable (ou découlant d'une analyse de durabilité) – et de l'adhésion à nos politiques et à notre code d'éthique, qui interdit explicitement toute tolérance envers l'esclavage moderne.

Les politiques et engagements de Boralex couvrent notamment les droits de la personne, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, l'environnement et la corruption. Nous soutenons fermement le respect des droits de la personne. Nous adhérons aux Principes de l'Équateur ainsi qu'à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes pour qui le respect de ces principes constitue une priorité. En outre, nous avons signé le Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge, un engagement formel et collectif contre le recours au travail forcé dans l'industrie solaire. Les considérations liées au respect des droits de la personne font partie intégrante des décisions stratégiques prises par la haute direction, comme la mise à jour de politiques internes, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés.

Lorsque possible, Boralex favorise l'approvisionnement local, à qualité et à coûts compétitifs. De plus, nous entretenons une collaboration étroite avec des fournisseurs stratégiques qui partagent nos valeurs en matière de droits de la personne, d'éthique, de santé et sécurité et d'environnement, ce qui nous permet d'optimiser la réalisation de nos projets. Nous encourageons nos fournisseurs stratégiques à utiliser l'évaluation EcoVadis.

En plus d'intégrer la Charte d'approvisionnement responsable ou ses principes dans nos contrats d'achat de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR/GBP, nous ajoutons, si les circonstances le permettent, pour des fournisseurs stratégiques, des clauses qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants et qui prévoient des mécanismes de remédiation en cas de non-respect de ces dispositions pour les biens considérés à plus grand risque.

Une variété de politiques et d'outils nous permettent de soutenir l'engagement de Boralex en matière d'approvisionnement responsable et font partie de notre plan d'action pour lutter contre le travail forcé ou le travail des enfants, dont ceux présentés ci-après.

CODE D'ÉTHIQUE

Le Code d'éthique intègre le respect des droits de la personne et l'interdiction explicite de l'esclavage moderne. Il fait l'objet d'une révision tous les ans et souligne l'importance de l'éthique dans la culture d'entreprise, tout en reflétant nos valeurs et les comportements que doivent adopter nos employés, dirigeants et administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

En plus d'un engagement d'entreprise, il s'agit d'un outil d'accompagnement qui incite à réfléchir quotidiennement aux comportements appropriés et facilite l'adhésion à une culture de l'éthique.

Tous les employés et administrateurs de Boralex sont tenus de suivre une formation annuelle obligatoire sur le code d'éthique. Il en va de même pour tout nouvel employé et administrateur à son entrée en fonction. De plus, chaque trimestre, les membres de la direction corporative et de la direction des unités d'affaires doivent signer une lettre attestant la conformité de leurs activités aux lois et règlements s'appliquant dans leur région, ainsi qu'aux différentes politiques de Boralex, y compris son code d'éthique.

CHARTRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Nous avons adopté et mis en œuvre une charte d'approvisionnement responsable pour expliciter nos attentes envers nos fournisseurs, et nous exigeons, de façon contractuelle, qu'ils s'y conforment. Dans certains cas particuliers, nous réalisons une analyse de durabilité pour nous assurer que les principes contenus dans la Charte sont suivis. La Charte d'approvisionnement responsable de Boralex est un document essentiel qui veille à ce que nos pratiques d'achat respectent des normes éthiques rigoureuses. Elle constitue non seulement une ligne directrice pour nos fournisseurs, mais également un engagement de notre part à travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre vision d'un avenir durable. Elle fait partie intégrante de nos appels d'offres pour l'achat de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR/GBP, et est basée sur la norme ISO 26000. Dans le cadre de cette charte, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager sur cinq grands principes :

- Le respect des droits fondamentaux, dont le travail des enfants, l'esclavage moderne et le travail forcé;
- Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité, entre autres en se préoccupant des impacts de leurs activités et de leur empreinte carbone;
- Le maintien d'un comportement éthique et intègre, notamment en adoptant une conduite conforme à notre code d'éthique;
- La protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants et de la population où ils exercent leurs activités;
- La promotion du développement local, notamment en faisant appel à des entreprises implantées localement.

Les fournisseurs doivent signaler à Boralex tout manquement à ces engagements, et mettre en œuvre des mesures correctives dans les plus brefs délais. En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, soit le travail des enfants et le travail forcé, nous exigeons que nos fournisseurs garantissent l'application de ces principes dans leurs activités. Nous nous réservons également le droit de leur demander des informations et des pièces justificatives démontrant que des vérifications sont régulièrement réalisées auprès de leurs sous-traitants. En fin d'exercice, 100 % du volume des achats de composantes stratégiques d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR/GBP avait été réalisé auprès de fournisseurs ayant signé notre Charte ou ayant fait l'objet d'une analyse de durabilité afin de garantir une équivalence.

ÉVALUATION ECOVADIS

Boralex travaille en collaboration avec EcoVadis, une plateforme internationale d'évaluation de la performance RSE des entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement. Nous encourageons nos fournisseurs à participer à cette évaluation, qui permet d'évaluer leurs pratiques d'affaires durables par rapport à celles de l'ensemble du secteur d'activité et de la région concernés. Cet exercice permet d'analyser et de comparer les pratiques des fournisseurs selon quatre thèmes : l'environnement, l'aspect social et des droits de la personne, l'éthique ainsi que les achats responsables. Cette évaluation s'avère également le complément d'une veille à 360 degrés, qui permet d'effectuer une surveillance continue des fournisseurs à partir de sources externes. Celle-ci vise à détecter tout incident ou signalement lié notamment au travail forcé ou au travail des enfants. Grâce à cette veille, Boralex bénéficie d'une visibilité actualisée et indépendante des risques, ce qui renforce la fiabilité de son processus de diligence raisonnable et sa capacité à réagir. En 2025, 85 % de notre volume d'achat de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR/GBP a été réalisé auprès de fournisseurs ayant fait une évaluation EcoVadis, et nous nous efforçons, en partenariat avec nos fournisseurs, de poursuivre nos efforts pour accroître ce pourcentage.

DISPOSITIF D'ALERTE (SIGNALEMENT)

Notre dispositif d'alerte s'adresse à tous les employés et à toutes les parties prenantes internes et externes de Boralex. Ce service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et est géré par un tiers. Il permet de signaler tout comportement qui pourrait être en contradiction avec la loi, les politiques ou le code d'éthique de Boralex. Cela inclut les situations liées au respect des droits de la personne. Tout lanceur d'alerte peut soumettre son signalement de façon anonyme (s'il le désire), sur le [site Internet de Boralex](#) ou sur le [site de lancement d'alerte](#). Puisque Boralex adhère au principe d'anti-représailles, les personnes qui signalent une situation de bonne foi ne peuvent faire l'objet d'aucune forme de représailles, qu'il s'agisse de menaces, de harcèlement, de réduction des heures travaillées, de licenciement ou d'autres répercussions négatives. Boralex s'engage à protéger les gens qui signaleraient une situation jugée à risque pour l'entreprise ou les personnes. En 2025, nous avons poursuivi la sensibilisation des employés au dispositif d'alerte éthique.

Risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

Afin d'évaluer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, nous effectuons annuellement une cartographie des risques de nos fournisseurs directs de biens auprès desquels Boralex s'approvisionne actuellement dans le cadre de ses activités au Canada.

Celle-ci est basée sur une analyse externe des risques effectuée au moyen d'une évaluation validée par EcoVadis, lorsqu'applicable (comme mentionné à la section précédente),

ainsi que sur une évaluation des risques de nos fournisseurs directs et principaux par rapport à des indices externes disponibles, dont le Global Slavery Index de Walkfree. Ces indices nous permettent de déterminer les fournisseurs qui présentent une exposition au risque plus élevée en matière d'esclavage moderne, selon les critères suivants :

- Risques liés à l'industrie du fournisseur;
- Risques liés à la nature des biens;
- Risques liés au pays;
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur.

Nous avons concentré notre examen des risques sur les principaux fournisseurs directs, en fonction de leur exposition potentielle aux risques. Nous avons ainsi vérifié s'ils avaient publié un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et, le cas échéant, nous avons considéré les biens couverts par ce rapport. Sinon, nous avons effectué une analyse des risques basée sur la méthodologie présentée précédemment.

De plus, nous avons adopté des politiques et des mesures de diligence raisonnable, décrites précédemment, dont la signature de notre Charte d'approvisionnement responsable pour les fournisseurs de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/EUR/USD/GBP, ou une analyse de durabilité, ainsi que l'évaluation EcoVadis.

Suivant l'examen de diligence raisonnable réalisé en 2025, nous n'avons pas identifié d'incident connu d'esclavage moderne parmi nos fournisseurs.

Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Suivant la cartographie de nos fournisseurs actifs, l'identification de nos fournisseurs principaux et l'examen pour déterminer si certains présentent un risque d'exposition plus élevé en matière d'esclavage moderne, nous n'avons pas identifié d'incident connu. Ainsi, la question de la remédiation n'est pas considérée pour la période couverte par ce rapport.

Malgré la complexité des chaînes d'approvisionnement, nous maintenons notre vigie à cet égard, entretenons un dialogue continu avec nos fournisseurs et comptons sur un processus d'approvisionnement qui repose notamment sur les engagements contenus dans notre Charte d'approvisionnement responsable ou une analyse de durabilité, l'intégration de clauses contractuelles et l'analyse EcoVadis.

Ces mesures nous permettent d'être informés en cas de manquements éventuels et de faire le nécessaire le cas échéant.

Mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou travail des enfants

Comme mentionné à la section précédente, aucun incident connu n'a été identifié dans le cadre de notre évaluation.

La question des pertes de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement n'est donc pas considérée pour la période couverte par ce rapport.

Formation et sensibilisation

Notre engagement envers le respect des droits de la personne fait partie intégrante de notre code d'éthique. Il est soutenu notamment par une formation à l'embauche, puis annuelle, obligatoire pour tous les employés et les membres du conseil d'administration.

De plus, nos équipes d'approvisionnement, de risques et RSE et des affaires juridiques doivent suivre annuellement une formation obligatoire qui touche, dans un premier temps, la prévention du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, puis l'approvisionnement responsable. Pour l'exercice 2025, 100 % des personnes visées avaient suivi la formation ciblée pour l'année, et ce, au plus tard en janvier 2026. Ces formations, qui s'avèrent des outils essentiels pour renforcer la culture de l'éthique chez Boralex, permettent de sensibiliser les employés sur la manière d'identifier et de gérer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. Enfin, les fournisseurs qui se soumettent à l'évaluation EcoVadis peuvent suivre des formations ESG sur une base volontaire sur cette même plateforme.

Évaluation de l'efficacité des efforts déployés pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants

Nous avons mis en place des initiatives qui permettent d'évaluer l'efficacité des efforts déployés pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants, et nous continuerons d'améliorer et d'affiner nos indicateurs de réussite. Nos mécanismes d'évaluation comprennent quatre aspects : le suivi contractuel, la surveillance externe, une évaluation des fournisseurs et de la formation.

D'abord, en 2025, 100 % des achats de biens d'un montant supérieur à 250 000 CAD/USD/EUR/GBP et plus ont été effectués auprès de fournisseurs ayant signé notre Charte d'approvisionnement responsable ou ayant fait l'objet d'une analyse de durabilité. Notre Charte d'approvisionnement responsable prévoit que les fournisseurs doivent signaler tout manquement aux engagements qui y sont contenus (notamment le respect des droits fondamentaux) et mettre en œuvre des mesures correctives dans les plus brefs délais, le cas échéant. Boralex se réserve le droit de procéder à des vérifications ou audits en cas de non-conformité.

De plus, comme mentionné précédemment, nous encourageons certains fournisseurs stratégiques de Boralex à obtenir une évaluation EcoVadis. Boralex se soumet périodiquement à cette évaluation afin de valider ses mesures et pratiques en matière de RSE. Cette évaluation comprend une veille à 360 degrés qui intègre des informations externes, ce qui facilite la gestion responsable de nos partenaires, puisque nous sommes ainsi avisés par EcoVadis de risques émergents ou changements significatifs chez l'un de nos fournisseurs.

Par ailleurs, nous suivons, comme indicateur de rendement de Boralex, le taux d'achèvement de la formation obligatoire sur le Code d'éthique par les employés et les membres du conseil d'administration. Or, celle-ci comprend une section liée au respect des droits de la personne et à notre politique de tolérance zéro envers l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants. Au total, 98 % de nos employés

et administrateurs l'avaient terminée à la fin de 2025. La formation doit être suivie à l'arrivée d'un nouvel employé ou administrateur, puis annuellement par tous.

Finalement, dans l'éventualité où, malgré nos efforts, des employés ou des parties prenantes travaillant de près avec nos fournisseurs observent des situations ou des comportements susceptibles de soulever des préoccupations liées au travail forcé ou au travail des enfants, ils peuvent effectuer un signalement de façon anonyme au moyen de notre dispositif d'alerte éthique. Celui-ci, disponible en tout temps en ligne et par téléphone, est administré par une entité externe, ce qui garantit la confidentialité et la protection contre les représailles.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport au nom du corps directeur des entités énumérées ci-dessus.

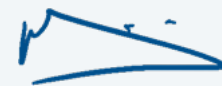
À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



André Courville

Président du conseil de Boralex inc.
Administrateur de sociétés

*J'ai le pouvoir d'engager Boralex inc.
et ses filiales visées*



Patrick Decostre

Président et chef de la direction

*J'ai le pouvoir d'engager Boralex inc.
et ses filiales visées*

ANNEXE 01

Filiales canadiennes de Boralex

ENTITÉS	NUMÉRO DE LA SOCIÉTÉ
1021702 B.C. LTD.	BC10210702
13698742 CANADA INC.	1369874-2
13698777 CANADA INC.	1369877-7
13698807 CANADA INC.	1369880-7
14710690 CANADA INC.	1471069-0
14710703 CANADA INC.	1471070-3
15519683 CANADA INC.	1551968-3
15519730 CANADA INC.	1551973-0
15519772 CANADA INC.	1551977-2
15802644 CANADA INC.	1580264-4
15802733 CANADA INC.	1580273-3
17254211 CANADA INC.	1725421-1
17276346 CANADA INC.	1727634-6
17276389 CANADA INC.	1727638-9
17347146 CANADA INC.	1734714-6
17347227 CANADA INC.	1734722-7
2474740 ONTARIO INC.	2474740
5997889 MANITOBA LTD.	5997889
7638957 CANADA INC.	763895-7
7638965 CANADA INC.	763896-5
7640609 CANADA INC.	764060-9
8437084 CANADA INC.	843708-4
8471398 CANADA INC.	847139-8
8471410 CANADA INC.	847141-0
9143939 CANADA INC.	914393-9

ENTITÉS	NUMÉRO DE LA SOCIÉTÉ
9145745 CANADA INC.	914574-5
9217-3483 QUÉBEC INC.	1166289992
9337-9675 QUÉBEC INC.	1171660831
9551-1226 QUÉBEC INC.	1181360372
9778691 CANADA INC.	977869-1
9778705 CANADA INC.	977870-5
9778713 CANADA INC.	977871-3
9778721 CANADA INC.	977872-1
9798293 CANADA INC.	979829-3
AIR CASCADES INC.	996177-1
ALBERTA RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	LP20110177
ALBERTA SHARPHILLS RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	LP20110268
ATAASOWIN BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT GENERAL PARTNERSHIP	1001367672
ATAASOWIN BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	1734710-3
BABCOCK RIDGE WIND LIMITED PARTNERSHIP	LP612887
BABCOCK RIDGE WIND POWER CORPORATION	858114-2
BISNETT WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	74792904
BORALEX DÉVELOPPEMENT CANADA INC. / BORALEX DEVELOPMENT CANADA INC.	979830-7
BORALEX DS INC. / BORALEX SD INC.	1594072-9
BORALEX EBPA INC.	1596324-9
BORALEX ENERGY TRADING AND MARKETING INC. / BORALEX COURTAGE ET COMMERCIALISATION D'ÉNERGIE INC.	1624696-6
BORALEX INC.	773349-6
BORALEX INTERNATIONAL INC.	1381814-4
BORALEX LEASING SUB I INC. / LOCATION BORALEX SUB I INC.	1000122-8
BORALEX LEASING SUB II INC. / LOCATION BORALEX SUB II INC.	1000124-4
BORALEX OCEAN FALLS LIMITED PARTNERSHIP	LP478845
BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS 2 LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO 2 S.E.C.	3365987471
BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO S.E.C.	3365441644

ENTITÉS	NUMÉRO DE LA SOCIÉTÉ
BORALEX OPERATIONS INC. / BORALEX OPÉRATIONS INC.	1080231-0
BORALEX POWER LIMITED PARTNERSHIP / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORALEX ÉNERGIE	3360603750
BORALEX PROJECT SUB III INC./PROJET BORALEX SUB III INC.	1000125-2
BORALEX QUÉBEC HOLDING L.P./ BORALEX QUÉBEC SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE S.E.C.	3375951210
BORALEX SOLAR CIA II ULC	3341984
BORALEX SOLAR CIA ULC	3341981
BORALEX VAUGHAN INC.	945146-3
BORALEX WESTERN ENERGY INC.	447871-1
BORALEX WIND ENERGY 2 INC. / BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE 2 INC.	720651-8
BORALEX WIND ENERGY INC./ BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.	607409-0
BORALEX YELLOW FALLS HOLDINGS INC.	874943
BRANT BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	1551953-5
CARLEX CORPORATION INC.	753935
COLDWELL WIND FARM GENERAL PARTNERSHIP	1001333472
COLDWELL WIND FARM INC.	1688587-0
DES MOULINS WIND POWER GP INC./ ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS COMMANDITÉ INC.	1100267-8
DES MOULINS WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.	3365250367
DES NEIGES HOLDING CHARLEVOIX, S.E.N.C.	3377328243
DES NEIGES HOLDING OUEST, S.E.N.C.	3377328276
DES NEIGES HOLDING SUD, S.E.N.C.	3377328219
ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ INC.	777840-6
ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C.	3367157024
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II INC.	872805-4
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II L.P./ ÉOLIENNES TÉMISCOUATA II S.E.C.	3369754695
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA INC.	777838-4
ÉOLIENNES TÉMISCOUATA S.E.C.	3367157255
FRAMPTON WIND ENERGY GP INC./ ÉOLIENNES FRAMPTON GP INC.	774774-8
FRAMPTON WIND ENERGY L.P./ ÉOLIENNES FRAMPTON S.E.C.	3367107151

ENTITÉS	NUMÉRO DE LA SOCIÉTÉ
FRONT LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	180314056
FWRN LP	7063068
GRACEY WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	130313710
HAGERSVILLE BATTERY STORAGE INC.	1471075-4
INTEGRATED SOLAR ENERGY INC.	2019028808
JAMIE CREEK LP	6001912
LE PLATEAU 2 LIMITED / LE PLATEAU 2 LIMITÉE	777557-1
LE PLATEAU COMMUNITY WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C.	3367172445
LE PLATEAU WIND POWER GP INC./ ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU COMMANDITÉ INC.	1100278-3
LE PLATEAU WIND POWER L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU S.E.C.	5977801
LENNOX BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT GENERAL PARTNERSHIP	1001367685
LENNOX BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	1552322-2
MARSH LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	130314791
MOOSE LAKE WIND LIMITED PARTNERSHIP	LP612885
MOOSE LAKE WIND POWER CORPORATION	858110-0
NAYLOR WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	180313801
NOODIN WIND FARM GENERAL PARTNERSHIP	1001341893
NOODIN WIND FARM INC.	1727626-5
NORTH MALDEN WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	130313991
NR CAPITAL GENERAL PARTNERSHIP	251024915
OLD ELM WIND FARM LTD.	2014823799
OTTER CREEK WIND FARM GP INC.	2474739
OTTER CREEK WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	250705167
OXFORD BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.	1551960-8
PARC ÉOLIEN APUIAT INC.	1080626-9
PARC ÉOLIEN APUIAT S.E.C.	3373723686
PARC ÉOLIEN ARTHABASKA INC.	1581251-8
PARC ÉOLIEN ARTHABASKA S.E.C.	3379587747

ENTITÉS	NUMÉRO DE LA SOCIÉTÉ
PARC ÉOLIEN MONNOIR COMMANDITÉ INC.	1581254-2
PARC ÉOLIEN MONNOIR S.E.C.	3379587978
PORT RYERSE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	230173908
POTHOLE CREEK WIND FARM LTD.	2014823740
RED WILLOW WIND LIMITED PARTNERSHIP	LP653312
RED WILLOW WIND POWER CORPORATION	917610-1
RICHARDSON WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	312339157
RONCEVAUX GP LIMITED/RONCEVAUX COMMANDITÉ LIMITÉE	918550-0
RONCEVAUX WIND POWER L.P./ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX S.E.C.	3370720529
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ WIND FARM 4 GP/	
PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 4, S.E.N.C.	230920860
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ WIND FARMS 2 AND 3 GENERAL PARTNERSHIP / PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 2 ET 3, SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	210666814
SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1, S.E.N.C.	3377328284
SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C.	3377328292
SOCIÉTÉ DE PROJET BVH3, S.E.N.C.	3377328300
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FORCES MOTRICES ST-FRANÇOIS	3366293929
SOUTH SIDE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	130314031
SPIDER LAKES WIND FARM GENERAL PARTNERSHIP	1001343822
SPIDER LAKES WIND FARM INC.	1688589-6
SWANTON LINE WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	180314049
TILBURY BATTERY STORAGE INC.	1471073-8
WINDY POINT WIND PARK LIMITED	2014551606
YELLOW FALLS POWER LIMITED PARTNERSHIP	110603933

Renseignements généraux

SIÈGE SOCIAL

Boralex inc.
36, rue Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec)
Canada J0A 1B0
Téléphone +1 819 363-6363
Télécopieur +1 819 363-6399
communications@boralex.com

SITE INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX

boralex.com



@BoralexInc
@boralexfr

BUREAUX D'AFFAIRES

CANADA

900, boulevard de Maisonneuve Ouest
24^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8

Téléphone +1 514 284-9890
Télécopieur +1 514 284-9895

174, rue Mill
Bureau 201
Milton (Ontario)
Canada L9T 1S2

Téléphone +1 819 363-6430
+1 844 363-6430

ÉTATS-UNIS

39 Hudson Falls Rd
South Glens Falls NY 12803
United States

Téléphone +1 518 747-0930
Télécopieur +1 518 747-2409

FRANCE

12, rue Vignon
75009 **Paris**
France

Téléphone +33 (0)4 78 92 68 70

71, rue Jean Jaurès
62575 **Blendecques**
France

Téléphone +33 (0)3 21 88 07 27

8, rue Anatole France
59000 **Lille**
France

Téléphone +33 (0)3 28 36 54 95

Sky 56 - CS 43858
18, Rue du Général Mouton Duvernet
69487 **Lyon**
France

Téléphone +33 (0)4 78 92 68 70

15, rue Beauvau
13001 **Marseille**
France

Téléphone +33 (0)4 78 92 68 70

Immeuble Hyperion
71, rue Carle Vernet
33800 **Bordeaux**
France

Téléphone +33 (0)4 78 92 68 70

ROYAUME-UNI

Lindarets House
Spring Lane
Ringwood, Hampshire, BH24 3FH
Royaume-Uni

Téléphone +44 (0) 1202 847680

The Auction House, 2^e étage
63a, George Street
Édimbourg, EH2 2JG
Royaume-Uni

Téléphone +44 (0) 1202 847680

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Marketing, affaires publiques et communications corporatives

Boralex inc.

Téléphone +1 514 284-9890
Télécopieur +1 514 284-9895
communications@boralex.com

Des exemplaires supplémentaires des documents suivants et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus ou téléchargés directement des sites Internet de Boralex ou de SEDAR :

- Rapport annuel
- Rapports intermédiaires
- Notice annuelle
- Circulaire de sollicitation de procurations

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc.

1500, boulevard Robert-Bourassa
7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Téléphone +1 514 982-7555
+1 800 564-6253
computershare.com

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Assemblée annuelle

Jeudi le 14 mai, 2026 à 11h
(heure avancée de l'Est)

[Webdiffusion audio en direct](https://meetnow.global/MZCNPPK)
<https://meetnow.global/MZCNPPK>

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Coline Desurmont

Directrice, relations aux investisseurs
coline.desurmont@boralex.com